



Vous voulez travailler au Canada?

Un guide essentiel pour les nouveaux arrivants

Citoyenneté et Immigration Canada







Bâtir un Canada plus fort : Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) contribue au progrès économique, social et culturel du Canada, et veille à la sécurité des Canadiens tout en gérant l'un des programmes d'immigration les plus vastes et les plus généreux du monde.

Sondage sur les publications

Nous vous invitons à nous fournir des commentaires sur cette publication en répondant à notre sondage électronique qui se trouve au cic.gc.ca/sondage-publications.

Visitez nos sites Web

Facebook: www.facebook.com/CitCanada YouTube: www.youtube.com/CitImmCanada

Twitter: @CitImmCanada Site Web: www.cic.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, 2012

N° de cat. : Ci4-10/2015F ISBN 978-0-660-02697-8 C&I-1336-07-2015

Cette publication est disponible sur demande en médias substituts.

Vous voulez travailler au Canada?

Un guide essentiel pour les nouveaux arrivants

- 1. Section A Vivre au Canada
- 2. Section B Améliorer votre français ou votre anglais
- 3. Section C Trouver un emploi au Canada
- 4. Section D Documents relatifs au travail
- 5. Section E Éducation, diplômes et attestations
- 6. Mes liens importants
- 7. Glossaire
- 8. Notes

Le présent guide est conçu à l'intention des personnes formées à l'extérieur du Canada qui envisagent de déménager au Canada ou qui s'y sont récemment installées. Veuillez noter que le fait d'avoir été accepté pour venir au Canada ne vous garantit pas un emploi au Canada dans votre profession de prédilection, ni dans toute autre profession. Ce guide n'est lié à aucun processus d'immigration ou de demande de visa précédant la venue au Canada, mais son utilisation vous permettra de tirer le maximum de votre expérience et de vos études.



Utilisez <u>Guichet-Emplois</u> pour générer, en fonction de votre profession et d'un endroit au Canada, un rapport gratuit sur les possibilités d'emploi, les salaires, les qualifications et les compétences requises.

En effectuant des recherches sur des professions et des régions différentes, vous pouvez prendre des décisions qui vous conviennent, à vous et à votre famille, au sujet de votre établissement.

Vous devrez consulter ce rapport lorsque vous remplirez la section C de ce guide. Après avoir créé votre rapport, il faut le sauvegarder en l'envoyant à votre adresse courriel ou en l'imprimant.



INTRODUCTION

Plus vous en apprendrez sur le Canada, plus vous serez en mesure de vous adapter rapidement à l'environnement de travail canadien. Prendre le temps de poser des questions, de lire et de faire des recherches, de visionner des vidéos sur le Web ou ailleurs peut grandement vous aider à passer du statut de nouvel arrivant à celui de membre établi de la société canadienne, à l'aise au Canada. La présente section vise à vous permettre d'en apprendre davantage sur la vie au Canada, ainsi qu'à vous guider dans le cadre de certaines étapes essentielles que doivent franchir les immigrants.

Vous pouvez trouver des informations détaillées à propos de la plupart des aspects de la vie au Canada dans le guide <u>Bienvenue au Canada</u>.

Informez-vous sur l'immigration au Canada en consultant le site Web de <u>Citoyenneté et Immigration</u>.

ÉTAPE 1 - CONNAÎTRE VOTRE VILLE OU VOTRE RÉGION

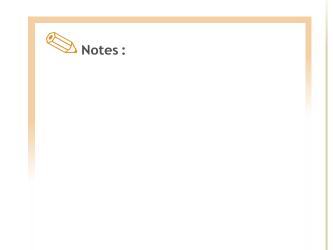
Info	rmez-vous sur la ville ou la région où vous souhaitez vous établir en :
	Consultant le site Web officiel de cette ville ou région. Certaines villes en ont même créé un à l'intention des nouveaux arrivants.
Si v	ous êtes au Canada, vous pouvez aussi :
	Trouver une bonne carte sur Internet ou dans un commerce, et vous en servir pour explorer;
	Communiquer avec un organisme d'aide aux immigrants local pour savoir comment il peut vous aider à vous adapter à votre nouveau milieu. Vous devez pour cela consulter le site Web Services offerts aux immigrants dans votre région du Gouvernement du Canada;
	Vous rendre dans une bibliothèque publique locale afin de voir quels renseignements et services elle peut vous offrir;
	Vous informer sur les activités et les programmes offerts par l'intermédiaire d'un centre communautaire local ou vous joindre à une association qui se consacre au sport récréatif afin d'y rencontrer d'autres personnes qui partagent vos intérêts.
	Transport en commun au Canada Le site Web officiel de la plupart des villes fournit des renseignements sur le transport en commun. Ces sites sont très utiles pour savoir comment vous rendre d'un endroit à un autre dans votre

Ensuite, prenez des notes sur les éléments qui ont de l'importance pour vous, notamment :

- le climat;
- les collectivités;
- les types de transport en commun;

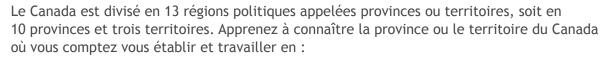
nouvelle ville ou localité.

- la population;
- les services et organismes communautaires;
- les loisirs;
- les types d'écoles pour enfants (publiques, privées, françaises, anglaises, d'immersion française ou anglaise);
- le logement;
- · l'économie;
- · les soins de santé.





ÉTAPE 2 - CONNAÎTRE VOTRE PROVINCE OU TERRITOIRE



consultant le site Web du gouvernement de la province ou du territoire en question; ou en

> Colombie-Britannique (en anglais seulement)

Alberta (en anglais seulement)

<u>Saskatchewan</u> (en anglais seulement)

Manitoba

Ontario

Québec

Nouveau-Brunswick

Nouvelle-Écosse

Île-du-Prince-Édouard (en anglais seulement)

Terre-Neuve-et-Labrador

Yukon

Territoires du Nord-Ouest (en anglais seulement)

Nunavut

effectuant une recherche sur Internet à partir du mot « gouvernement » et du nom de la province ou du territoire.

Aide

Les 10 provinces et les trois territoires du Canada sont:

Provinces

Colombie-Britannique Alberta Saskatchewan Manitoba Ontario Québec

Nouveau-Brunswick Nouvelle-Écosse Île-du-Prince-Édouard Terre-Neuve-et-Labrador

Territoires

Yukon

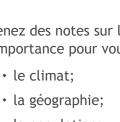
Territoires du Nord-Ouest

Nunavut

Prenez des notes sur les éléments qui ont de l'importance pour vous, par exemple :

- la population;
- l'industrie;
- · l'économie locale;
- les habitants;
- · l'histoire.





ÉTAPE 3 - BESOIN D'AIDE UNE FOIS AU ICI?

Trouver des organismes d'aide aux immigrants

Votre établissement sera grandement facilité si vous communiquez dès votre arrivée avec un <u>organisme d'aide aux immigrants</u>. Le personnel de ces organismes peut vous aider à trouver un logement et répondre à vos questions à propos de la scolarisation de vos enfants, du transport, des cours de langue, du magasinage et d'autres sujets importants.

Les organismes d'aide aux immigrants peuvent vous aider à :

- trouver un logement;
- obtenir un numéro d'assurance sociale et une carte santé;
- inscrire vos enfants à l'école;
- · vous inscrire à des cours de langue;
- · trouver un médecin de famille;
- vous renseigner sur les services gouvernementaux et communautaires destinés aux nouveaux arrivants;
- · chercher du travail;
- · établir un budget réaliste; et
- obtenir, au besoin, une aide alimentaire d'urgence.

REMARQUE: Au Québec, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion est organisé en régions. Chaque région dispose d'un bureau local appelé Carrefour d'intégration, qui collabore avec les organismes d'aide aux immigrants afin d'aider les nouveaux arrivants à s'adapter à la vie au Québec. Pour de plus amples renseignements, consultez le <u>site du ministère</u>.

Vous pouvez trouver des informations détaillées à propos de la plupart des aspects de la vie au Canada dans le guide <u>Bienvenue</u> au Canada.

Trouvez les services destinés aux nouveaux arrivants dans votre région en consultant la section Services offerts aux immigrants dans votre région sur le site Web de Citoyenneté et Immigration Canada.

Effectuez une recherche sur Internet pour trouver les noms et coordonnées d'autres organismes d'aide aux immigrants à partir des mots « organismes canadiens d'aide aux immigrants ».

Nom
Coordonnées
Nom
Coordonnées

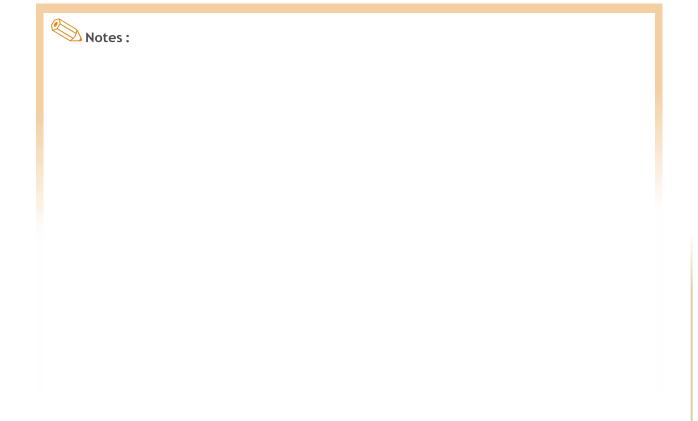
ÉTAPE 3 - SUITE

Nom	Coordonnées		
Coordonnées			
Nom	Nom		
Coordonnées	Coordonnées		
Nom	Nom		
Coordonnées	Coordonnées		

ÉTAPE 3 - SUITE

Dressez la liste des questions que vous poserez à un organisme d'aide aux immigrants sur la manière de vous adapter au travail et à la vie au Canada. Par exemple :

- À quelles prestations gouvernementales ai-je droit?
- Comment puis-je obtenir de l'aide relativement à mon plan de carrière et à la recherche d'emploi?
- Avec qui dois-je communiquer pour faire évaluer mes titres de compétences?
- Que dois-je faire pour chauffer mon domicile? Combien cela coûte-t-il?
- Quelles sont les conditions climatiques au cours des différentes saisons? De quel type de vêtements vais-je avoir besoin?
- Quels impôts et taxes vais-je devoir payer au Canada?



ÉTAPE 4 - TROUVER UN ENDROIT OÙ VIVRE



Logement : ce que vous devriez savoir

Sujets traités à cette étape :

- Logement temporaire
- · Information générale sur le logement et le budget
- · Lois sur la location
- Trouver un endroit où vivre

Logement temporaire

Assurez-vous de trouver un logement au Canada avant votre arrivée. Si vous n'avez pas de famille ou d'amis chez qui demeurer, cherchez en ligne des hôtels, des motels ou des auberges de jeunesse dans la ville où vous allez vivre. Vous pouvez souvent obtenir des tarifs plus économiques si vous réservez plusieurs semaines avant votre départ.



Lorsque j'arriverai au Canada, j'habiterai à :

Information générale sur le logement et le budget

Pour obtenir des renseignements sur le logement au Canada, visitez le site Web Des logements pour les nouveaux arrivants, conçu par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Il décrit les types de logements que l'on trouve au Canada et fournit des renseignements sur tous les aspects de la location ou de l'achat de votre premier logement.

Examinez votre situation financière afin de déterminer le type de logement que vous pourrez vous payer au Canada.

- · Comparez le coût du logement au salaire que vous devriez toucher.
- Déterminez si vous achèterez une maison, louerez une maison ou un appartement, ou habiterez chez des amis ou de la parenté.
- · Ensuite, élaborez un plan d'action pour trouver votre nouvelle maison. Si vous avez besoin d'aide, téléphonez ou rendez visite à un organisme d'aide aux nouveaux arrivants.



Lois sur la location

Chaque province et territoire du Canada possède ses propres lois sur la location qui définissent les droits et obligations des propriétaires et locataires. Les provinces et territoires appliquent également des lois sur divers aspects de l'achat et de la vente d'un logement. Consultez ces lois sur le site Web de la <u>SCHL</u> afin de comprendre ce qu'on attend de vous et ce que vous pouvez attendre des autres lorsque vous louez ou achetez un logement.



Lois sur le logement que je dois connaître :

Trouver un endroit où vivre

Une fois au Canada, vous pouvez déterminer le quartier où vous aimeriez vivre et où vous avez les moyens de vous installer en :

- effectuant une recherche Internet sur le logement;
- visitant les maisons et appartements annoncés;
- comparant les besoins de votre famille aux commodités d'un quartier (l'emplacement des écoles, les magasins, les autobus, les services récréatifs et communautaires, la sécurité);
- demandant à un organisme d'aide aux immigrants des renseignements sur le logement dans votre collectivité;
- effectuant une recherche sur les propriétés confiées à des agents immobiliers partout au Canada dans la base de données de l'<u>Association</u> canadienne de l'immeuble.

Possibilité de logement
Détails sur le quartier
Prix
Coordonnées

Possibilité de logement	Possibilité de logement		
Détails sur le quartier	Détails sur le quartier		
Prix	Prix		
Coordonnées	Coordonnées		
Possibilité de logement	Possibilité de logement		
Détails sur le quartier	Détails sur le quartier		
Prix	Prix		
Coordonnées	Coordonnées		

ÉTAPE 5 - TROUVER UNE ÉCOLE



Le système d'éducation canadien

Sujets traités à cette étape :

- Enseignement primaire et secondaire
- · Inscrire votre enfant à l'école primaire ou secondaire
- Études postsecondaires
- · S'inscrire à un programme d'études postsecondaires

Au Canada, chaque gouvernement provincial ou territorial gère son propre système d'éducation. Certaines provinces ont des ministères ou des départements de l'éducation distincts pour l'enseignement primaire et secondaire et pour l'enseignement supérieur.

Pour obtenir des renseignements sur tout ce qui touche à l'éducation, visitez le site Web du <u>Conseil des ministres de l'Éducation</u> (<u>Canada</u>).

Enseignement primaire et secondaire

Au Canada, tous les enfants et adolescents ont accès à un enseignement primaire et secondaire gratuit offert dans des écoles publiques (des exigences relatives à l'âge et à la résidence peuvent toutefois s'appliquer). Dans bon nombre de régions, il existe aussi des écoles primaires et secondaires privées qui imposent des frais de scolarité. La plupart des élèves du pays fréquentent l'école publique.

Les études primaires (de la 1^{re} à la 6^e-8^e année) et les études secondaires (de la 6^e-8^e à la 12^e année) sont les deux niveaux de scolarité de base pour les enfants et adolescents au Canada. Les élèves qui terminent avec succès leurs études secondaires reçoivent un diplôme.

La loi prévoit que les enfants doivent aller à l'école dès qu'ils ont cinq ou six ans et ce, jusqu'à un âge qui varie entre 16 et 18 ans selon la province ou le territoire.

Le Canada étant un pays bilingue, il existe un peu partout des écoles francophones et anglophones, y compris dans les régions où une langue est plus répandue que l'autre.

L'année scolaire commence habituellement à la fin août ou au début septembre et s'achève vers la fin juin. Les enfants vont à l'école du lundi au vendredi (sauf pendant les congés).

ÉTAPE 5 - SUITE

Inscrire votre enfant à l'école primaire ou secondaire

Les gouvernements provinciaux et territoriaux confient aux commissions ou conseils scolaires (parfois appelés arrondissements scolaires, divisions scolaires ou conseils d'éducation du district scolaire) la responsabilité d'administrer les écoles dans une région donnée.

Si vous inscrivez vos enfants dans une école canadienne pour la première fois, l'école ou la commission ou le conseil scolaire leur fera passer une évaluation afin de déterminer le niveau où ils devraient être inscrits et l'aide supplémentaire gratuite dont ils pourraient avoir besoin (comme des cours de français ou d'anglais).

Pour inscrire votre enfant à l'école primaire ou secondaire, veuillez communiquer avec votre commission ou conseil scolaire local, dont vous trouverez les coordonnées sur le site Web du <u>Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)</u>. Une fois sur la carte de la page d'accueil, cliquez sur la province ou le territoire où vous habitez, puis allez sur le site Web de son ministère ou département de l'éducation.

Coordonnées de la commission ou du conseil scolaire de l'endroit :
Coordonnées des écoles locales :
Marche à suivre pour inscrire mes enfants à l'école :
Documents nécessaires pour inscrire mes enfants :



ÉTAPE 5 - SUITE

Études postsecondaires

Il existe au Canada différents types d'établissements postsecondaires qui offrent un vaste éventail de programmes d'études. Certains établissements jouissent d'une reconnaissance officielle et sont financés en partie par le gouvernement afin de garantir le respect de certaines normes. D'autres établissements ne sont pas reconnus officiellement. La liste des établissements postsecondaires est accessible sur le site Web du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux.

Même si bon nombre d'établissements postsecondaires reçoivent une aide financière du gouvernement, les étudiants doivent tout de même payer des frais de scolarité. Ces frais varient d'un établissement et d'un programme à l'autre, mais ils sont généralement de l'ordre de 2 500 \$ à 8 000 \$ par an. Pour obtenir des renseignements sur le coût des études postsecondaires et les programmes d'aide financière, visitez le site Web Ciblétudes.

Dans la plupart des établissements postsecondaires, l'année d'études comprend deux sessions principales - de septembre à décembre, et de janvier à avril - séparées par une brève période de congé. De mai à août, bon nombre d'étudiants font relâche pour travailler. La plupart des établissements offrent toutefois des cours d'été pour ceux qui souhaitent poursuivre leurs études pendant cette période.

Types d'établissements postsecondaires au Canada

Les universités offrent des programmes d'études qui mènent à l'obtention de différents diplômes - baccalauréat, maîtrise et doctorat - dans bon nombre de disciplines.

Les collèges offrent des programmes d'études qui mènent à l'obtention de diplômes et de certificats donnant accès à certains métiers et professions. Un nombre croissant de collèges offrent également des programmes menant à un diplôme.



ÉTAPE 5 - SUITE

S'inscrire à un programme d'études postsecondaires

Pour vous informer sur les programmes d'études offerts dans les établissements postsecondaires, vous pouvez aller directement sur les sites Web des universités et collèges, ou faire une recherche dans les bases de données des programmes d'études sur le site Web du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux.

Pour faire une demande d'admission à un programme d'études, visitez le site Web de l'établissement que vous souhaitez fréquenter afin de vous informer sur la procédure. Comme la plupart des établissements imposent des dates limites pour la réception des demandes, vous pourriez devoir présenter votre demande jusqu'à six mois avant le début du programme.

Établissement :		
Programme d'études :		
Documents exigés :		
Date limite pour la réception des demandes :		
Coordonnées :		
Sources d'aide financière :		
Établissement :		
Programme d'études :		
Documents exigés :		
Date limite pour la réception des demandes :		
Coordonnées :		
Sources d'aide financière :		

ÉTAPE 6 - DOCUMENTS IMPORTANTS

Si vous êtes un nouveau résident permanent du Canada, présentez une demande afin d'obtenir les documents essentiels suivants tout de suite après votre arrivée.

- · Numéro d'assurance sociale
- · Carte de résident permanent
- · Carte santé

Numéro d'assurance sociale

Le numéro d'assurance sociale (NAS) est composé de neuf chiffres dont vous avez besoin pour travailler au Canada, pour recevoir des prestations ou bénéficier des programmes du gouvernement, et pour produire une déclaration de revenus.

Votre NAS est confidentiel et ne peut être demandé que par certains ministères et programmes fédéraux expressément autorisés à cette fin.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet et pour savoir comment présenter une demande de numéro d'assurance sociale, visitez le site Web de <u>Service Canada</u> ou allez dans un Centre Service Canada. Pour trouver l'adresse d'un centre près de chez vous, visitez le site Web de <u>Service Canada</u>.

Comment protéger votre numéro d'assurance sociale

Votre NAS est confidentiel. Vous ne devez le fournir qu'à des organismes particuliers dans certaines situations.

Pour vous informer sur la façon de protéger votre NAS et sur les personnes ou organismes autorisés à vous le demander, visitez le site Web de Service Canada.

Carte de résident permanent

La carte de résident permanent est la preuve officielle que vous avez le statut de résident permanent du Canada. Si vous quittez le pays, vous devrez présenter cette carte pour pouvoir y revenir.

Vous pouvez utiliser votre carte de résident permanent comme document d'identité dans différentes situations, par exemple pour demander d'autres documents du gouvernement (carte d'assurance-maladie ou numéro d'assurance sociale) afin d'avoir accès aux services gouvernementaux ou d'ouvrir un compte en banque.

Si vous êtes un nouveau résident permanent, vous recevrez votre carte par la poste à votre domicile au Canada. Vous devez informer Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) de votre adresse postale au pays dès que vous savez où vous allez habiter.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la carte de résident permanent et pour fournir à CIC votre adresse postale au Canada, visitez le site Web de <u>Citoyenneté et Immigration Canada</u> ou téléphonez à CIC au 1-888-242-2100.

ÉTAPE 6 - SUITE

Carte santé

Pour recevoir des soins de santé gratuits au Canada, vous avez besoin d'une carte santé délivrée par le gouvernement de votre province ou territoire de résidence. Vous devez présenter votre carte chaque fois que vous voulez recevoir des soins médicaux. Pour savoir comment demander une carte santé, visitez le site Web de <u>Service Canada</u>.

Vous devez demander une carte santé le plus tôt possible après votre arrivée au Canada. Vous devriez également contracter une assurance privée afin de payer vos soins de santé jusqu'à ce que votre demande carte santé soit acceptée. Dans certaines provinces (Colombie-Britannique, Ontario, Québec et Nouveau-Brunswick), les résidents permanents doivent respecter une période d'attente déterminée (pouvant aller jusqu'à trois mois) avant d'être admissibles au régime d'assurance-maladie gouvernemental.

Le système de soins de santé du Canada

Au Canada, c'est le gouvernement qui paie pour bon nombre de soins de santé au moyen des recettes fiscales. Cela signifie que vous n'avez pas à payer pour la plupart des services offerts chez le médecin, à la clinique ou à l'hôpital. Chaque gouvernement provincial ou territorial est responsable de son régime d'assurance-maladie. Les régimes sont très similaires, mais présentent quelques différences. Vous devez donc vous informer sur les services médicaux qui sont couverts dans votre province ou territoire.

Au Canada, bon nombre de personnes ont un médecin de famille, qu'elles consultent lorsqu'elles veulent obtenir des soins médicaux de base. Les personnes qui n'ont pas de médecin de famille et qui veulent recevoir des soins non urgents se rendent habituellement dans une clinique médicale « sans rendez-vous » ou dans un centre de santé communautaire afin de consulter un médecin. Vous pouvez trouver la liste des médecins de famille, des cliniques médicales et des centres de santé communautaires de votre région en faisant des recherches sur Internet. Vous pouvez obtenir des recommandations auprès d'un organisme d'aide aux immigrants local.

Si vous avez besoin de soins médicaux d'urgence, allez immédiatement au service d'urgence de l'hôpital le plus proche ou composez le numéro national d'urgence (9-1-1) et demandez une ambulance. Tous les services d'urgence offerts dans les hôpitaux sont gratuits partout au Canada.

Pour vous informer davantage sur le régime d'assurance-maladie du Canada, visitez le site Web de Santé Canada.

Admissibilité :
Services médicaux :
Coordonnées :

Assurance-maladie complémentaire

Bon nombre de personnes au Canada contractent une assurance-maladie complémentaire afin de payer les soins de santé qui ne sont pas totalement couverts par le régime d'assurance-maladie gratuit du gouvernement (comme les médicaments sur ordonnance, les soins dentaires, les services de physiothérapie et les verres correcteurs).

Si vous travaillez, vous et les membres de votre famille pouvez bénéficier d'une assurance-maladie complémentaire offerte par votre employeur. Vous pouvez également acheter cette assurance directement auprès d'une compagnie privée.

Les personnes et familles à faible revenu peuvent être admissibles à une assurance-maladie complémentaire dans le cadre de programmes offerts par le gouvernement de leur province ou territoire de résidence. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, visitez le site Web du ministère de la santé de votre province ou territoire de résidence.

Admissibilité :	
Services médicaux :	
Coordonnées :	

ÉTAPE 7 - PERMIS DE CONDUIRE



Il incombe aux gouvernements provinciaux et territoriaux de délivrer les permis de conduire. Vous pouvez conduire un véhicule n'importe où au Canada si vous êtes titulaire d'un permis provincial ou territorial.

Si vous possédez un permis de conduire valide délivré dans votre pays d'origine, vous pourrez probablement l'utiliser au Canada pendant que vous faites des démarches pour obtenir un permis de conduire canadien. Si vous prévoyez utiliser un permis de conduire étranger au Canada, vous devez obtenir un permis de conduire international dans votre pays d'origine. Un permis international fournit une traduction de votre permis dans différentes langues, notamment en français et en anglais.

Pour vous informer davantage sur la marche à suivre et les exigences à remplir pour obtenir un permis de conduire, visitez le site Web de <u>Service Canada</u>.

ÉTAPE 8 - ARGENT ET FINANCES



Sujets traités à cette étape :

- · Activités bancaires
 - · Antécédents en matière de crédit
- · Impôts et taxes
 - · Impôt sur le revenu
 - · Taxe foncière
 - · Taxes de vente

Activités bancaires

L'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) fournit des renseignements sur de nombreux aspects des activités bancaires au Canada. Visitez le site Web de l'ACFC afin de vous familiariser avec les sujets suivants.

- Les différents types de comptes bancaires offerts
- Les documents nécessaires pour ouvrir un compte bancaire
- Les options en matière d'épargne et d'investissements
- Les cartes de crédit, prêts, hypothèques et autres formes de crédit
- Les assurances
- · La planification financière

Après avoir appris l'essentiel des activités bancaires au Canada, allez voir différentes banques afin de vous informer sur leurs produits et services financiers avant de choisir celle qui vous convient le mieux. Choisissez une banque qui répond à vos besoins et ouvrez un compte.



Nom et emplacement de la banque choisie :

Antécédents en matière de crédit

Au Canada, lorsque vous contractez un prêt ou utilisez une carte de crédit, une agence d'évaluation du crédit recueille des renseignements, à savoir si vous effectuez vos paiements à temps, et le temps que vous prenez pour rembourser l'argent que vous avez emprunté. Cette information constitue vos « antécédents de crédit » et sert à vous attribuer un « pointage de crédit ».

Vos antécédents de crédit et votre pointage de crédit sont importants, parce que les banques et autres institutions financières vérifient habituellement cette information avant de décider de vous accorder un prêt, du crédit ou une hypothèque. En outre, les propriétaires peuvent vérifier votre pointage de crédit avant de vous louer un logement.

Pour savoir comment constituer de bons antécédents en matière de crédit au Canada, visitez le site Web de l'ACFC.



Impôts et taxes

Impôt sur le revenu

À titre de résident du Canada, vous devez payer au gouvernement un impôt sur le revenu que vous gagnez au cours de l'année. Vous devez payer des impôts au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial ou territorial. En général, si vous recevez un salaire d'un employeur, votre impôt sur le revenu est automatiquement prélevé sur votre paie. Si vous êtes travailleur autonome, vous devrez peut-être payer vos impôts en un seul ou en plusieurs versements.

Tous les ans, vous devez produire une déclaration de revenus et de prestations pour informer le gouvernement du revenu que vous avez gagné durant l'année et du montant d'impôt que vous avez versé. Votre déclaration de revenus doit être produite au plus tard le 30 avril de chaque année. En contrepartie, les renseignements détermineront si vous avez droit à un remboursement ou si vous allez devoir payer un impôt supplémentaire.

Pour savoir comment produire une déclaration de revenus et de prestations, visitez le site Web de l'Agence du revenu du Canada ou téléphonez au 1-800-959-8281.

Au Canada, certains programmes gouvernementaux peuvent vous aider à épargner en diminuant le montant de l'impôt sur le revenu à payer. Pour en savoir plus, lisez par exemple au sujet des <u>Comptes d'épargne libres d'impôt</u> et du <u>Régime enregistré d'épargne-retraite</u>.



Quel montant d'impôt sur le revenu vais-je devoir payer?

Taxe foncière

Si vous êtes propriétaire d'un logement, vous recevrez un compte de taxes foncière et scolaire de votre administration municipale.



Quel montant de taxe foncière vais-je devoir payer?

Taxes de vente

Au Canada, vous devez payer des taxes de vente chaque fois que vous faites un achat. Les prix indiqués pour les produits et services ne comprennent généralement pas les taxes de vente. Celles-ci sont ajoutées lorsque vous payez votre achat.



Quel montant de taxes de vente vais-je devoir payer dans ma province ou mon territoire de résidence?

Questions touchant les consommateurs

Le <u>Bureau de la consommation</u> offre, en ligne, des renseignements du gouvernement fédéral afin d'aider les consommateurs à prendre des décisions éclairées concernant les produits et services qu'ils achètent.

Le <u>Guide du consommateur canadien</u> contient des renseignements fiables sur plusieurs sujets intéressant les consommateurs, comme le magasinage en ligne, les contrats, les rénovations domiciliaires et résidentielles, le vol d'identité, et les agences de recouvrement.



ÉTAPE 9 - PRESTATIONS DU GOUVERNEMENT

Informez-vous sur les prestations ou indemnités du gouvernement auxquelles vous avez droit en consultant le site Web <u>Prestations du Canada</u> et le site Web de l'<u>Agence du revenu du Canada</u>, ou en communiquant avec un organisme d'aide aux immigrants.

Vous voudrez peut-être vous informer sur les sujets suivants :

- Prestations pour enfants et familles
- Crédit d'impôt pour laissez-passer de transport en commun
- <u>Déduction pour outils</u>
- Régime enregistré d'épargne-études (REÉÉ)



Notez ci-dessous les prestations auxquelles vous ou les membres de votre famille pourriez avoir droit.

INTRODUCTION

Le Canada a deux langues officielles : l'anglais et le français.

Le Canada compte aujourd'hui 18 millions d'anglophones - personnes dont la langue maternelle est l'anglais - et sept millions de francophones - personnes dont la langue maternelle est le français. Bien que la plupart des francophones vivent au Québec, un million de francophones vivent dans les autres provinces et territoires. Le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue.

Une bonne connaissance du français ou de l'anglais - ou de ces deux langues - est très importante pour votre avenir au Canada. La présente section décrit l'importance des compétences linguistiques et la façon de les évaluer, les exigences linguistiques relatives aux emplois canadiens, et les établissements qui offrent des cours de langues.

Votre décision de mettre l'accent sur l'apprentissage ou l'amélioration du français ou de l'anglais dépendra de laquelle des deux langues est parlée par la majorité de la population dans votre région de résidence.

ÉTAPE 1 - COMPRENDRE L'IMPORTANCE DES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

Bon nombre de personnes ayant immigré au Canada constatent qu'elles ont besoin d'améliorer leurs compétences linguistiques.

Même si vous parlez bien le français ou l'anglais, vous pourriez avoir de la difficulté à comprendre les autres et à vous faire comprendre au Canada en raison des divers accents, du débit de parole rapide, de l'utilisation d'expressions, et des conventions liées à la communication dans les milieux de travail canadiens.

Il est important de bien connaître le français ou l'anglais pour nombre de raisons, notamment :

- trouver un emploi correspondant à vos compétences et à votre expérience;
- faire des études ou suivre une formation postsecondaires;

- aider vos enfants à faire leurs travaux scolaires;
- rencontrer des gens et communiquer avec eux;
- satisfaire aux exigences linguistiques pour l'attribution de la citoyenneté.

Faites des démarches pour améliorer votre connaissance du français ou de l'anglais avant ou tout de suite après votre arrivée au Canada.

Si vous parlez déjà très bien l'une des deux langues officielles du Canada, vous devriez songer à apprendre l'autre. Il faut du temps, de l'énergie et de la détermination pour améliorer ses compétences linguistiques, mais dans de nombreuses régions du pays, la capacité de parler le français et l'anglais est un atout majeur lorsqu'on cherche du travail ou qu'on veut participer pleinement à la société canadienne.

ÉTAPE 2 - QUELLES SONT LES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES REQUISES POUR VOTRE EMPLOI?

Informez-vous sur les compétences linguistiques requises pour l'emploi que vous désirez obtenir au Canada en créant un <u>rapport Guichet-Emplois</u>, puis lisez la section Éducation et exigences d'emploi. La section Compétences essentielles - lecture, utilisation de documents, écriture et communication orale - définit clairement les exigences associées à votre emploi.

Si vous ne connaissez pas les exigences linguistiques associées à l'emploi que vous désirez obtenir, communiquez avec l'un des organismes de réglementation ou des autorités en matière d'apprentissage énumérés à l'étape 3 de la section C, ou visitez leur site Web.



Compétences linguistiques requises pour l'emploi que je désire obtenir :

ÉTAPE 3 - ÉVALUER VOS COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

Avant de venir au Canada, évaluez votre connaissance du français ou de l'anglais en faisant une auto-évaluation linguistique en ligne sur le site Web du <u>Centre des niveaux de compétence</u> linguistique canadiens.



Mon niveau linguistique:

Aide

Tous les membres de votre famille qui vous accompagneront au Canada devraient passer leur propre test d'évaluation linguistique.



Points que je dois améliorer :

ÉTAPE 4 - OBTENIR UNE PREUVE DE VOS COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

Il se peut que vous deviez fournir une preuve de votre niveau de compétence en français ou en anglais lorsque vous présentez une demande :

- d'emploi;
- de permis auprès d'un organisme de réglementation ou d'une autorité en matière d'apprentissage; ou
- d'inscription à un collège ou une université.

Vérifiez toujours si un type particulier de preuve est exigé.

Certains certificats de compétence linguistique sont reconnus partout et peuvent être utilisés dans différentes situations. Ils sont fondés sur des tests normalisés de connaissance linguistique offerts par des organismes indépendants, et non par le gouvernement du Canada. Vous pouvez faire ces tests à divers endroits au Canada et, dans bien des cas, un peu partout dans le monde.



Certains des tests de langue française et des certificats en français les plus reconnus sont les suivants.

- Test d'évaluation de français (TÉF)
- <u>Diplôme d'études en langue française</u> (DÉLF)

Certains des tests de la langue anglaise et des certificats en anglais les plus reconnus sont les suivants.

- Système international de tests de la langue anglaise (IELTS) (en anglais seulement)
- Programme canadien d'évaluation du niveau de compétence en anglais (CELPIP) (en anglais seulement)
- <u>Test of English as a Foreign Language</u> (TOEFL - souvent exigé par les collèges et les universités)

Pour en savoir plus et obtenir une liste des centres d'examens, cliquez sur les liens indiqués ci-dessus. Vous pouvez aussi obtenir des renseignements sur ces certificats auprès de certains centres d'évaluation linguistique du gouvernement ou des écoles de langues privées.

Quels résultats d'évaluation linguistique sont	
nécessaires?	
Type de preuve exigé :	
· · ·	
Où puis-je faire une évaluation?	
ou pais je rane ane evaluation.	

ÉTAPE 5 - TROUVER DE LA FORMATION LINGUISTIQUE

Si les résultats de votre test de compétence linguistique indiquent que vous ou les membres de votre famille devez améliorer vos compétences en français ou en anglais, établissez un plan à cette fin.

Avant de venir au Canada		Q.	Notes:
	Inscrivez-vous à une école de formation linguistique locale ou prenez des cours auprès d'un tuteur.		Z Notes.
	Achetez et utilisez des cahiers d'exercices ou des logiciels de compétences linguistiques.		
Арі	rès votre arrivée au Canada		
Vous pouvez suivre des cours de langue gratuits payés par le gouvernement. Des cours de langue financés par les gouvernements fédéral et provinciaux sont offerts dans chaque province ou territoire.			
Pour connaître les cours de langue offerts :			
	Communiquez avec un organisme d'aide aux immigrants local en consultant la page Web Services offerts aux immigrants dans votre région du Gouvernement du Canada.		
	Consultez la section Éducation et exigences d'emploi de votre <u>rapport</u> <u>Guichet-Emplois.</u>		
	Visitez le site Web du gouvernement de la province ou du territoire où vous désirez vivre et travailler. (Voir l'étape 2 de la section A).		
Vous pouvez payer des cours de langue dans une école de langues privée au Canada. Pour obtenir une liste des écoles de langues privées dans votre ville ou localité, faites			

une recherche Internet ou consultez les

pages jaunes.

Cours de langue gratuits financés par le gouvernement

Afin de vous prévaloir des cours de langue financés par le gouvernement fédéral, vous devez d'abord faire évaluer officiellement vos compétences linguistiques actuelles. Pour cela, cherchez un centre d'évaluation linguistique près de chez vous sur le site Web <u>Services pour les nouveaux arrivants</u> du Gouvernement du Canada ou téléphonez à Citoyenneté et Immigration Canada au 1-888-242-2100. Une fois l'évaluation terminée, le personnel vous aidera à choisir le cours de langue qui vous convient le mieux.

Au Canada, la plupart des nouveaux arrivants qui sont résidents permanents ont droit aux cours de langue gratuits financés par le gouvernement. Ces programmes linguistiques offrent plusieurs avantages :

- · Les cours sont donnés par des formateurs qualifiés.
- Ils sont souvent offerts en classe à un petit groupe d'adultes ou à distance (sur Internet ou au moyen de documents imprimés envoyés par la poste à votre domicile).
- Les cours se donnent à temps plein ou à temps partiel, le jour, le soir ou les fins de semaine.
- Ils offrent une formation linguistique et des renseignements qui faciliteront votre adaptation à la vie au Canada.
- Certains programmes peuvent offrir un financement pour couvrir les frais de garde d'enfants pendant vos études et le coût du transport pour aller à vos cours et en revenir. Des services de garderie sont parfois offerts sur place.

Différents types de cours de langue sont offerts :

- · Cours de langue généraux à plusieurs niveaux;
- Cours permettant d'acquérir des connaissances linguistiques poussées et des compétences adaptées au milieu de travail;
- Cours permettant d'acquérir des capacités de lecture et d'écriture ainsi que des compétences linguistiques (pour les personnes qui ont de la difficulté à lire et à écrire dans n'importe quelle langue);
- · Cours pour les personnes ayant des besoins spéciaux.



INTRODUCTION

Cette section vous aidera à comprendre tout ce que vous devez faire pour obtenir un emploi au Canada. Elle vous propose des étapes essentielles qui vous aideront à apprendre comment trouver et obtenir l'emploi que vous voulez au Canada. Ce processus exige du temps, mais le fait de compléter chacune des tâches ci-dessous le plus exhaustivement possible vous donnera, à vous et à votre famille, les meilleures chances de réaliser vos plans de carrière.

Vous devrez peut-être acquérir une expérience professionnelle canadienne.

Les employeurs canadiens, qui souvent ne savent pas comment évaluer l'éducation et l'expérience professionnelle acquises dans d'autres pays, pourraient exiger ou préférer que vous ayez une expérience professionnelle au Canada. L'acquisition de cette expérience est l'un des plus grands défis que doivent relever les nouveaux arrivants.

Rencontrer des gens, obtenir des conseils, faire du réseautage et du bénévolat sont de bons moyens de relever ce défi, mais l'obtention de votre premier emploi au Canada pourrait tout de même prendre du temps.

Pour remplir cette section, il faut d'abord créer votre rapport Guichet-Emplois.

REMARQUE: Veuillez noter que le fait d'avoir été accepté pour admission au Canada ne vous garantit pas un emploi au Canada dans votre profession de prédilection ou dans toute autre profession. Ce guide n'est lié à aucun processus d'immigration ou de demande de visa précédant la venue au Canada, mais son utilisation vous permettra de tirer le maximum de votre expérience et de vos études.

Pour en savoir plus sur les normes du travail, le salaire minimum, les congés fériés, la santé et la sécurité au travail, l'égalité en milieu de travail, la lutte contre le racisme au travail et les lois canadiennes contre la discrimination, consultez la page Web sur les droits des travailleurs.

ÉTAPE 1 - PROFESSION

Le fait de connaître le nom de l'emploi (la profession) recherché au Canada peut vous aider à éviter qu'il y ait confusion lors de vos communications avec les employeurs. Pour vous aider, <u>Guichet-Emplois</u> offre des descriptions d'emploi ainsi que d'autres noms et titres d'emplois au sein de votre groupe professionnel.

Ce groupe professionnel comporte les titres de professions pertinentes qui suivent :

1	
2	
_	
٦٠	

ÉTAPE 2 - S'AGIT-IL D'UNE PROFESSION RÉGLEMENTÉE?

Il existe deux types de professions au Canada:

- les professions réglementées (y compris les métiers);
- · les professions non réglementées.

Passez en revue la section Éducation et exigences d'emploi de votre rapport *Guichet-Emplois* et choisissez l'une des options suivantes :

- A) Dans la province ou le territoire où je prévois vivre, ma profession est RÉGLEMENTÉE et j'ai besoin d'un permis ou d'un certificat d'agrément avant de pouvoir commencer à travailler au Canada.
- B) Dans la province ou le territoire où je prévois vivre, ma profession est NON RÉGLEMENTÉE.

REMARQUE : Si vous répondez B, passez les étapes 3 à 5, et rendez-vous directement à l'étape 6.

ÉTAPE 3 - QUI RÉGLEMENTE?

Passez en revue la section Éducation et exigences d'emploi de votre rapport *Guichet-Emplois* et prenez en note le nom et les coordonnées de l'organisme de réglementation ou de l'autorité en matière de formation d'apprenti pour l'emploi et la province ou le territoire que vous avez choisis. Cet organisme dispose de renseignements à propos de l'obtention du permis ou du certificat d'agrément dont vous aurez besoin dans cette province ou ce territoire pour exercer cet emploi. Inscrivez ici le nom et les coordonnées de l'organisme (des organismes) qui réglemente votre profession, ainsi que l'adresse de son site Web.

Nom:	
Adresse:	
Site Web:	

Aide

Si vous souhaitez travailler dans une profession réglementée et utiliser un titre réglementé, vous devez obtenir un permis d'exercer ou une attestation, ou être autorisé par l'organisme de réglementation de votre profession dans la province ou le territoire où vous prévoyez travailler.

Environ 20 % des emplois au Canada relèvent des professions réglementées. Chaque profession réglementée établit ses propres exigences pour l'obtention d'un permis d'exercer ou d'une attestation, habituellement auprès de l'organisme de réglementation ou l'association professionnelle de la province ou du territoire. Ces emplois sont réglementés afin de protéger la santé et la sécurité publiques, et de s'assurer que les professionnels répondent aux normes requises en matière de pratiques et de compétences.

Si votre profession n'est pas réglementée, les employeurs souhaiteront connaître vos compétences, votre éducation et votre expérience professionnelle afin de décider si vous convenez pour le poste. Ces renseignements peuvent être résumés dans un curriculum vitæ (CV). Les employeurs seront également intéressés par l'équivalence canadienne des diplômes que vous avez obtenus à l'étranger. Un organisme provincial d'évaluation des titres de compétence peut évaluer vos diplômes moyennant des frais.

Aide

Les professions réglementées sont aussi appelées métiers spécialisés ou métiers d'apprentissage.

Les conditions d'octroi du permis peuvent différer d'une province ou d'un territoire à l'autre. Pour vérifier s'il serait avantageux de choisir une destination plutôt qu'une autre, comparez ces conditions d'une province et d'un territoire à l'autre.

Dans certaines professions réglementées, vous pouvez travailler dans le domaine, mais ne pouvez pas utiliser le titre réglementé. Par exemple, il est possible de travailler en comptabilité ou en finances, mais pour utiliser un titre réglementé, il faut être membre de l'un des organismes qui réglementent les comptables au Canada.

Les organismes de réglementation ne sont pas des syndicats ou des sociétés techniques pour les membres d'une profession donnée. Ils ne sont pas non plus des agences de placement. Ils existent principalement pour protéger le public contre la pratique dangereuse d'une profession.

ÉTAPE 4 - DEVREZ-VOUS ÊTRE CERTIFIÉ, LICENSIÉ OU AGRÉÉ?

Consultez la section Éducation et exigences d'emploi de votre rapport *Guichet-Emplois* et passez en revue les exigences relatives au permis ou au certificat d'agrément pour cette profession. (Si les étapes pour obtenir le permis ne sont pas énumérées dans votre rapport, consultez le site Internet de l'organisme de réglementation.)

Dressez la liste des conditions d'octroi du permis ou du certificat d'agrément pour la profession envisagée dans la province ou le territoire en question, et notez si vous disposez ou non des qualifications nécessaires, ou encore si vous avez besoin de plus de renseignements.

	Je dispose des qualifications nécessaires	Je ne dispose pas des qualifications nécessaires	J'ai besoin de renseignements supplémentaires
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			

REMARQUE: Si vous ne trouvez pas les étapes à suivre pour obtenir le permis ou le certificat d'agrément dans votre rapport *Guichet-Emplois* ou sur le site Web de votre organisme de réglementation, communiquez directement avec l'organisme.

ÉTAPE 5 - OBTENIR LE PERMIS OU LE CERTIFICAT D'AGRÉMENT

Comparez vos qualifications aux conditions d'octroi du permis ou du certificat d'agrément pour la profession envisagée dans la province ou le territoire en question.

Voyez s'il existe des <u>faits concernant les professions</u> sur votre profession. Vous y apprendrez ce que vous pouvez faire en attendant de venir au Canada, vous serez guidé dans le processus de reconnaissance des titres de compétences étrangers et vous aurez un aperçu des exigences générales auxquelles vous devez répondre pour travailler dans votre profession au Canada.



Notez les renseignements pertinents sur les examens que vous devrez passer :

ÉTAPE 5 - SUITE

Planifiez les démarches qu'il vous faudra effectuer pour remplir les conditions d'octroi du permis ou certificat d'agrément afin d'exercer la profession envisagée dans la province ou le territoire en question. Pour chaque examen que vous devez passer, notez :

Aide

Vous devrez peut-être reprendre les études et suivre d'autres cours afin d'obtenir un permis pour exercer votre profession.



Ce que vous devez avoir (ou faire) pour être admissible à l'examen :



Comment vous préparer à l'examen :

Les endroits et dates où vous pouvez passer l'examen :

Endroit	Date

Pour chacune des exigences auxquelles vous ne répondez pas :



Dressez la liste des démarches que vous devez effectuer pour remplir la condition :



Notez en détail quand et comment vous remplirez la condition :

ÉTAPE 5 - SUITE

Évaluez combien il en coûtera et combien de temps il vous faudra pour remplir chacune des conditions :

Condition	Coût	Durée

Établissez un échéancier présentant l'ordre des démarches à accomplir :

	Démarche	Échéance
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		

ÉTAPE 6 - FONCTIONS PRINCIPALES

Passez en revue les fonctions principales de votre rapport *Guichet-Emplois* et dressez la liste des fonctions principales pour la profession envisagée dans la ville et la province ou le territoire que vous avez choisis.

Fonctions principales:

1.	
2.	
5.	
6.	
ŏ.	
9.	

ÉTAPE 7 - QUALIFICATIONS/COMPÉTENCES REQUISES

Autres renseignements

dressez la liste des exigences pour cette profession. Indiquez ci-dessous les principales exigences et notez si vous disposez J'ai besoin de ou non des qualifications nécessaires, ou encore Je dispose des dispose pas des qualifications renseignements si vous avez besoin de plus de renseignements. qualifications nécessaires supplémentaires nécessaires Exigences/conditions d'emploi 2._____ Conditions d'emploi au niveau local Compétences requises

Passez en revue la section Éducation et exigences d'emploi de votre rapport Guichet-Emplois et

REMARQUE: Les renseignements sur les exigences en matière d'emploi pour une profession donnée peuvent changer ou n'être pas toujours disponibles. Veuillez consulter régulièrement <u>Guichet-Emplois</u> pour obtenir les renseignements les plus à jour.

ÉTAPE 8 - SALAIRE

Passez en revue la section Salaire de votre rapport *Guichet-Emplois* et prenez en note le salaire horaire type pour cette profession dans la ville et la province ou le territoire que vous avez choisis.

Il serait également pertinent d'en apprendre davantage sur les normes et les lois du travail en vigueur au Canada en consultant le site Web sur le <u>travail du Gouvernement du Canada</u>.

Ville ou région	Salaire horaire

REMARQUE: Les renseignements sur les salaires dans une région donnée peuvent changer ou n'être pas toujours disponibles. Veuillez consulter régulièrement <u>Guichet-Emplois</u> pour obtenir les renseignements les plus à jour.

ÉTAPE 9 - APERÇU ET PERSPECTIVES D'EMPLOI

Passez en revue la section Perspectives de votre rapport <u>Guichet-Emplois</u> pour découvrir vos perspectives quant à différents emplois, dans un endroit en particulier ou partout au Canada.

Notes:			

ÉTAPE 10 - POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Dressez la liste des employeurs éventuels en :

- Passant en revue la section Emplois de votre rapport Guichet-Emplois, où vous trouverez les possibilités d'emploi figurant actuellement dans la Banque nationale d'emplois du Canada pour la ville et la profession que vous avez choisies;
- Consultant le site Web <u>Guichet-Emplois</u> du Gouvernement du Canada;
- Consultant la page <u>Chercher un emploi</u> du site Web de Service Canada pour vous aider à trouver un emploi au Canada, à rédiger votre curriculum vitæ, à choisir une carrière et à évaluer vos compétences;
- Consultant les sections Offres d'emploi des journaux locaux ou nationaux;
- Effectuant une recherche Internet à partir du mot « emplois » et du nom de la ville et de la province ou du territoire où vous voulez vivre;
- Effectuant du réseautage social. Le réseautage est la façon de chercher du travail sur le marché caché du travail du Canada. Il s'agit d'une façon efficace de dire à de nombreuses personnes que vous cherchez du travail. Apprenez comment sur la page <u>Accéder au marché caché de</u> <u>l'emploi</u> du site Service Canada;
- Consultant le site Web des <u>100 meilleurs</u> <u>employeurs du Canada</u> (en anglais seulement);

Aide

Les programmes de préparation à l'emploi peuvent vous aider à vous préparer au processus d'obtention d'un permis d'exercer ou de l'agrément, et à le mener avec succès. Ils peuvent aussi faciliter votre intégration au marché du travail canadien.

Les programmes de préparation à l'emploi offrent différents services, notamment l'évaluation de votre formation et de vos compétences, des cours, une expérience pratique ou en milieu de travail, une préparation à passer un examen en vue de l'obtention d'un permis d'exercer ou d'une attestation, une formation linguistique adaptée à votre profession ou métier, des plans d'action et d'apprentissage individuels pour vous aider à déterminer la formation dont vous avez besoin.

Communiquez avec l'association professionnelle ou l'organisme de réglementation de votre profession, ou un organisme local d'aide aux immigrants pour connaître les programmes disponibles dans la région où vous prévoyez vivre.

Vous pouvez aussi trouver un employeur éventuel en vous informant auprès d'un organisme d'aide aux immigrants à propos des séances de formation ou des ateliers en « recherche d'emploi », ou en demandant des renseignements au Centre Service Canada de votre collectivité. Pour trouver les noms et coordonnées d'autres organismes d'aide aux immigrants, effectuez une recherche Internet à partir des mots « organismes canadiens d'aide aux immigrants ».

ÉTAPE 10 - SUITE

REMARQUE: Vous aurez davantage de perspectives d'emploi si vous envisagez un plus grand éventail de professions. Vos compétences sont transférables dans d'autres professions et secteurs auxquels vous n'avez peut-être pas songé. Voyez l'étape 13 pour de plus amples renseignements.

Inscrivez les possibilités d'emploi ci-dessous.

= 1	
Employeur éventuel	Employeur éventuel
Titre du poste	Titre du poste
Salaire	Salaire
Satane	Saldire
Lieu	Lieu
Compétences requises	Compétences requises
Langues demandées	Langues demandées
Français Anglais Bilingue	Français Anglais Bilingue
Coordonnées	Coordonnées

ÉTAPE 10 - SUITE

Employeur éventuel	Employeur éventuel
Titre du poste	Titre du poste
Salaire	Salaire
Lieu	Lieu
Compétences requises	Compétences requises
Langues demandées	Langues demandées
Français Anglais Bilingue Coordonnées	Français Anglais Bilingue Coordonnées

ÉTAPE 10 - SUITE

Employeur éventuel	Employeur éventuel
Titre du poste	Titre du poste
Salaire	Salaire
Lieu	Lieu
Compétences requises	Compétences requises
Langues demandées	Langues demandées
Français Anglais Bilingue	Français Anglais Bilingue
Coordonnées	Coordonnées

ÉTAPE 11 - RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉDUCATION PERMANENTE ET LA FORMATION

Une formation formelle dans le domaine qui vous intéresse peut vous aider à trouver du travail. Songez à reprendre les études pour obtenir un diplôme ou un certificat, à poursuivre vos études ou à suivre un programme de formation. Vous pourriez également examiner les possibilités de poursuivre vos études dans un autre domaine que celui où vous avez l'intention de travailler quand vous arriverez au Canada.

Il existe plusieurs façons de chercher les possibilités d'éducation permanente et de formation qui s'offrent à vous au Canada afin d'acquérir les qualifications nécessaires pour exercer votre profession de prédilection dans la ville et la province ou le territoire que vous avez choisis.

- Passez en revue la section Éducation et exigences d'emploi de votre rapport *Guichet- Emplois*;
- Pour les professions réglementées, la section Éducation et exigences d'emploi de votre rapport comporte de l'information sur les études requises ainsi que des liens vers les sites Web des organismes de réglementation et des secrétariats d'apprentissage, où vous pourrez trouver de plus amples renseignements;
- Consultez le site Web Formation et carrières du Gouvernement du Canada;
- Consultez le site Web du programme <u>Sceau rouge</u> pour en apprendre davantage à propos des 49 métiers spécialisés du Canada (par exemple : soudeur, briqueteur, coiffeur styliste, carreleur).

Prenez en note ci-dessous les programmes qui vous intéressent.

1 3	
Nom du programme	Nom du programme
Organisme	Organisme
Coordonnées	Coordonnées
Coût	Coût

ÉTAPE 11 - SUITE

Nom du programme	Nom du programme
Organisme	Organisme
Coordonnées	Coordonnées
Coût	Coût

REMARQUE: Les renseignements sur les programmes d'éducation permanente, de formation ou d'études pour une région donnée peuvent changer ou n'être pas toujours disponibles. Veuillez consulter régulièrement <u>Guichet-Emplois</u> pour obtenir les renseignements les plus à jour.

ÉTAPE 12 - AUTRES EMPLOIS

Si vous prévoyez exercer une profession réglementée, il pourrait vous falloir un certain temps pour accomplir toutes les démarches que vous avez définies aux étapes 4 et 5. Entre-temps, vous pouvez vous renseigner sur d'autres types d'emplois afin d'avoir plus d'options pour travailler au Canada. Ces emplois de substitution peuvent ou non être liés à votre emploi actuel ou à vos compétences et votre éducation.

Comme il faut du temps pour obtenir un permis d'exercer dans votre profession, vous devrez peut-être occuper un emploi qui ne se situe pas dans votre profession, mais qui y est lié, en attendant l'obtention de votre permis d'exercer. Le fait d'occuper un emploi connexe vous donnera l'occasion :

- de gagner de l'argent pendant que vos titres de compétences sont en cours d'évaluation;
- d'utiliser vos connaissances et compétences;
- d'apprendre le jargon professionnel;
- d'acquérir une expérience professionnelle canadienne: et
- d'établir des liens et un réseau avec d'autres professionnels.

Vous pouvez décider d'exercer un autre emploi ou, si le travail de substitution est lié à votre emploi actuel, vous pouvez utiliser cette expérience pour vous aider à obtenir un permis d'exercer dans votre profession initiale.

Comment?

- Passez en revue les renseignements de la section Emplois de votre rapport Guichet-Emplois.
- Si vous prévoyez exercer une profession réglementée, il serait pertinent de communiquer avec les organismes dont vous avez dressé la liste à l'étape 3 pour leur demander conseil.
- Dressez une liste d'autres professions pour lesquelles vous pourriez posséder les qualifications requises ou que vous souhaiteriez exercer, puis créez d'autres rapports Guichet-Emplois en ligne pour

- savoir si ces professions sont réglementées ou non.
- Vous pouvez également obtenir de l'aide dans un bureau de Service Canada. Trouvez le bureau le plus près de chez vous dans votre rapport Guichet-Emplois ou en consultant le site Web de Service Canada.
- Joignez-vous à des associations professionnelles pour pouvoir rencontrer des personnes qui pourraient vous donner de bons conseils.



Autres possibilités d'emploi :

Aide

Il y a de nombreux Centres Service Canada partout au pays. Chaque centre agit comme intermédiaire pour la prestation des services de ministères et organismes fédéraux, d'autres ordres de gouvernement et d'organisations communautaires. On peut notamment y présenter une demande d'assurance-emploi, de passeport ou de numéro d'assurance sociale.

ÉTAPE 13 - EMPLOIS NON LIÉS À VOTRE DOMAINE

Vous pourriez envisager d'exercer un emploi qui n'est pas lié à votre profession:

- · si vous êtes intéressé par un changement de carrière;
- s'il n'existe pas de possibilité d'emploi dans votre profession;
- si vous devez trouver n'importe quel emploi immédiatement; ou
- si vos titres de compétences ne répondent pas aux normes canadiennes ou s'il vous fallait trop de temps, d'efforts et d'argent pour répondre à ces normes.

Comment?

- Dressez une liste d'autres emplois NON liés à votre domaine et pour lesquels vous auriez les qualifications requises, puis créez d'autres rapports Guichet-Emplois pour savoir si ces professions sont réglementées ou non.
- Si vous êtes au Canada, vous pouvez aussi communiquer avec un Centre Service Canada dans la ville ou la province ou le territoire où vous vivez pour en savoir davantage. Trouvez le <u>bureau de Service Canada</u> le plus près de chez vous.
- De plus, vous pouvez trouver d'autres ressources à consulter dans votre rapport Guichet-Emplois.



Dressez la liste d'autres emplois :

Si votre profession est réglementée, il pourrait vous falloir beaucoup de temps pour obtenir votre permis ou votre certificat d'agrément si vous avez été formé à l'extérieur du Canada. Vous voudrez peut-être exercer une profession non réglementée dans votre domaine pour commencer. Ce pourrait être une bonne façon de mettre à profit vos compétences et d'acquérir de l'expérience de travail au Canada.

ÉTAPE 14 - DÉMARCHES

Planifiez les démarches qu'il vous faut effectuer afin de pouvoir exercer cette profession envisagée dans la ville et la province ou le territoire que vous avez choisis.

Comment?

• Utilisez les renseignements de l'étape 7 afin de déterminer les démarches à accomplir pour chaque exigence que vous ne remplissez pas ou pour laquelle vous devez améliorer vos qualifications.

Évaluez combien d'argent et de temps il vous faudra pour satisfaire à chacune des exigences.

	Exigence	Coût	Durée
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			

Établissez un échéancier présentant l'ordre des démarches à accomplir :

	Démarche	Échéance
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		

ÉTAPE 15 - PRÉPARER UN CURRICULUM VITÆ ET UNE LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT

Au Canada, un curriculum vitæ (CV) est un outil important dans le processus de recherche d'emploi. Le curriculum vitæ et la lettre d'accompagnement indiquent à l'employeur qui vous êtes, ce que vous avez fait dans le passé, quelles sont vos compétences acquises et pourquoi vous voulez obtenir cet emploi.

Le style utilisé dans le curriculum vitæ au Canada pourrait être différent du style auquel vous êtes habitué. Par exemple, vous ne devez pas inclure de renseignements personnels comme l'âge, l'état matrimonial, le sexe, la religion, le numéro d'assurance sociale (NAS), l'appartenance politique ou le statut d'immigration. Vous pouvez rédiger un excellent curriculum vitæ pendant que vous êtes encore dans votre pays d'origine. Pour en savoir plus sur la rédaction d'un curriculum vitæ et d'une lettre d'accompagnement, consultez le site Web Guichet-Emplois.

Aide

Vous pouvez aussi vous informer auprès d'un organisme d'aide aux immigrants à propos des séances de formation, des ateliers ou des services de « rédaction de curriculum vitæ ». Pour trouver les noms et coordonnées d'autres organismes d'aide aux immigrants, effectuez une recherche Internet à partir des mots « organismes canadiens d'aide aux immigrants ».

REMARQUE : Vous devrez créer un compte gratuit assorti d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe pour avoir accès à la section <u>Concepteur de CV</u> du site Web *Guichet-Emplois*.

ÉTAPE 16 - SE PRÉPARER À UNE ENTREVUE D'EMPLOI AU CANADA

Une entrevue est une rencontre entre votre employeur éventuel et vous, dans le cadre de laquelle on vous demandera de répondre à des questions prédéterminées. L'employeur convoque souvent en entrevue plusieurs candidats qualifiés pour pourvoir un emploi donné.

Pour en apprendre davantage sur la préparation à une entrevue d'emploi :

- consultez le site Web <u>Guichet emplois</u> du Gouvernement du Canada: et
- consultez le site Web <u>Emplois</u> du Gouvernement du Canada (Commission de la fonction publique du Canada).

Aide

Certaines entrevues peuvent comporter un examen à choix multiples. Pour apprendre à vous préparer à un tel examen, effectuez une recherche dans Internet à partir des mots « conseils pour les examens à choix multiples ».

ÉTAPE 17 - BÉNÉVOLAT

Faire du bénévolat signifie rendre un service de son plein gré sans rémunération. Travailler comme bénévole peut vous permettre :

- d'acquérir une expérience de travail au Canada;
- · de vous exercer à parler français ou anglais;
- · de vous créer un réseau:
- de vous faire des amis et de rencontrer des Canadiens;
- · de trouver quelqu'un qui pourra vous servir de référence; et
- de montrer aux employeurs éventuels que vous êtes une personne qui travaille fort.

Pour en apprendre davantage sur la façon dont le bénévolat au Canada peut vous aider à trouver un emploi:

- effectuez une recherche Internet à partir du mot « bénévole » et du nom de la ville;
- renseignez-vous davantage auprès d'un organisme d'aide aux immigrants. Pour trouver les noms et coordonnées d'autres organismes d'aide aux immigrants, effectuez une recherche Internet à partir des mots « organisme d'aide aux immigrants »; et
- · consultez le site Web Bénévoles Canada pour obtenir un aperçu du monde du bénévolat.



🔷 Dressez la liste des occasions de bénévolat au Canada qui vous intéressent :

ÉTAPE 18 - DÉMARRER VOTRE PROPRE ENTREPRISE

Si vous songez à démarrer votre propre entreprise au Canada, vous aurez besoin d'un plan d'affaires détaillé. Pour en apprendre davantage à propos du démarrage d'une entreprise au Canada :

- consultez le site Web multilingue <u>Investir au Canada</u>;
- consultez le site Web <u>Entreprises Canada</u> du Gouvernement du Canada, qui fournit de l'information sur le démarrage d'une entreprise au Canada;
- effectuez une recherche Internet à partir des mots « petite entreprise » et du nom de la ville; et
- demandez plus d'information à un <u>organisme d'aide aux immigrants</u>. Pour trouver les noms et coordonnées d'autres organismes d'aide aux immigrants, effectuez une recherche Internet à partir des mots « organisme d'aide aux immigrants ».



Avant de continuer :

- Voulez-vous en savoir davantage sur d'autres professions?
- Voulez-vous en savoir davantage sur les possibilités d'emploi ailleurs au Canada?

Dans l'affirmative, créez un autre rapport *Guichet-Emplois* en modifiant la profession, le lieu, ou les deux, et remplissez ensuite un autre exemplaire du présent guide. Vous pourrez ainsi utiliser différents rapports et différents guides pour comparer vos options. Par exemple :

- Y a-t-il un endroit où votre profession n'est pas réglementée et où vous n'avez pas besoin de permis avant de commencer à travailler?
- Y a-t-il une ville ou une région où la demande visant les professions correspondant à vos qualifications est plus élevée?

Sinon, passez aux autres sections du guide :

Section D - Documents relatifs au travail

Section E - Éducation, diplômes et attestation

INTRODUCTION

Il existe de nombreux documents relatifs à votre éducation et à votre expérience qui aident les organismes de réglementation, les organismes d'évaluation et les employeurs à mieux comprendre les compétences que vous avez acquises à l'étranger. Avant de venir au Canada, vous pouvez déterminer et rassembler les documents dont vous aurez peut-être besoin après votre arrivée.

Tous les documents que vous pouvez produire et qui prouvent vos acquis en matière d'éducation, votre formation professionnelle et votre expérience professionnelle vous aideront dans votre recherche d'emploi au Canada. Ils vous aideront, vous et les employeurs éventuels, à avoir une meilleure idée de vos compétences. Lors de la présentation d'une demande de permis d'exercer, d'agrément ou d'autorisation pour une profession réglementée, ces documents sont exigés.

ÉTAPE 1 - VOS TITRES DE COMPÉTENCES

En vous servant du formulaire ci-dessous, dressez la liste de tous les documents attestant vos études et votre expérience de travail qui pourraient aider les organismes canadiens (organismes de réglementation, organismes d'évaluation, employeurs ou établissements d'enseignement) à comprendre les qualifications que vous avez acquises à l'étranger. Dans le cas d'une profession réglementée, vérifiez les documents énumérés dans la section Permis d'exercice et reconnaissance professionnelle de votre rapport *Guichet-Emplois*.

Les documents dont vous pourriez avoir besoin sont notamment :

- les diplômes ou certificats décernés par une université, un collège, une école secondaire ou une école de métier;
- la description de vos programmes d'études ou les plans de cours; les relevés de notes;
- des lettres d'organismes professionnels et de réglementation;
- les certificats professionnels ou de formation d'apprenti;
- des lettres d'employeurs, des examens de rendement;
- les descriptions de tâches liées aux emplois que vous avez occupés;
- des lettres de recommandation d'anciens employeurs.

Dressez la liste des documents originaux que vous apporterez. Vérifiez si vous avez l'original de chacun des documents en votre possession ou si vous devez vous le procurer.

	Je l'ai	Je dois l'obtenir
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		

ÉTAPE 1 - SUITE

Dressez la liste des documents qui doivent être expédiés directement d'un établissement d'enseignement que vous avez fréquenté à un organisme au Canada.

1.	Aide
2.	Assurez-vous que les documents sont dans le format demandé par l'organisme. Celui-ci peut demander l'original ou une copie notariée. Il peut également exiger
	une traduction certifiée conforme.
4.	
5.	
6.	
7.	
8.	
0.	
9.	
10.	
. • •	
11.	
12.	

ÉTAPE 2 - RASSEMBLER VOS DOCUMENTS

Si vous n'êtes pas en possession des documents originaux dont vous avez besoin, communiquez avec les établissements d'enseignement ou autres organismes où vous avez étudié ou travaillé, et demandez-leur de vous faire parvenir les documents directement. Notez ci-dessous le déroulement du processus.

REMARQUE : Faites ces démarches lorsque vous êtes encore dans votre pays d'origine.

Document	Confirmation d'envoi Oui □	Reçu Oui □
Demandé à	Oui 🗆	Oui 🗌
Document	Confirmation d'envoi Oui □	Reçu Oui □
Demandé à	Oui 🗆	Oui 🗌
Document	Confirmation d'envoi Oui □	Reçu Oui □
Demandé à	Oui 🗌	Oui 🗌

ÉTAPE 3 - ACHEMINER DES DOCUMENTS DIRECTEMENT AU CANADA

Chaque établissement d'enseignement, organisme de réglementation et autre organisme au Canada établit ses propres règles relativement à l'acheminement de documents. Certains demandent que les documents leur soient envoyés directement. Le cas échéant, communiquez avec votre établissement d'enseignement, organisme de réglementation et autre organisme pertinent avant de partir pour le Canada, et demandez-leur d'envoyer vos documents directement à l'organisme au Canada. Notez ci-dessous le déroulement du processus.

Aide

Dans certains cas, l'organisme de réglementation, l'employeur, l'organisme d'évaluation ou l'établissement d'enseignement peut exiger que les documents officiels soient envoyés directement par les écoles ou autres organismes au Canada. Avant de partir pour le Canada, vérifiez auprès de l'organisme concerné quelles sont ses exigences.

Document	Confirmation d'envoi Oui □	Reçu Oui □
Demandé à	Oui 🗆	Oui 🗌
Envoyé à	Oui 🗆	Oui 🗆
Document	Confirmation d'envoi Oui □	Reçu Oui □
Demandé à	Oui 🗆	Oui 🗌
Envoyé à	Oui 🗆	Oui 🗌

ÉTAPE 4 - FAIRE TRADUIRE DES DOCUMENTS

Vous devrez peut-être faire traduire vos documents en anglais, en français, ou dans les deux langues. Consultez le site Web ou communiquez avec l'organisme de réglementation ou l'autorité en matière d'apprentissage pour connaître les exigences en matière de traduction, et savoir entre autres :

- si vous devez faire appel à un service de traduction agréé (le cas échéant, vous devrez payer pour la traduction);
- si les documents originaux sont obligatoires ou si vous devez faire certifier les copies par un notaire; et
- si des traductions certifiées sont exigées.

Aide

Veillez à ce que les documents soient traduits par un service de traduction qualifié. Pour trouver un service de traduction qualifié, communiquez avec l'organisme d'évaluation des titres de compétences reconnu par votre province ou territoire.

La plupart des documents que vous apporterez devront être présentés en français ou en anglais. Vous devrez acquitter le coût de la traduction le cas échéant.

Notez le déroulement du processus au moyen du tableau ci-dessous.

	Envoyé à la traduction		Traduction reçue	
Documents devant être traduits en français				
1	Oui	Non	Oui	Non
2	Oui	Non	Oui	Non
3	Oui	Non	Oui	Non
4	Oui	Non	Oui	Non
5	Oui	Non	Oui	Non
6	Oui	Non	Oui	Non
Documents devant être traduits en anglais				
1	Oui	Non	Oui	Non
2	Oui	Non	Oui	Non
3	Oui	Non	Oui	Non
4	Oui	Non	Oui	Non
5	Oui	Non	Oui	Non
6	Oui	Non	Oui	Non
Documents devant être traduits en français et en anglais				
1	Oui	Non	Oui	Non
2	Oui	Non	Oui	Non
3	Oui	Non	Oui	Non
4	Oui	Non	Oui	Non
5	Oui	Non	Oui	Non
6	Oui	Non	Oui	Non



Service de traduction que vous utiliserez :

ÉTAPE 5 - DOCUMENTS MANQUANTS

Si vous ne pouvez pas obtenir les documents qui attestent vos études, vos compétences et votre expérience, communiquez avec les organismes dont vous avez dressé la liste à l'étape 3 de la section C, et demandez-leur comment procéder.

INTRODUCTION

L'instruction est un atout dans la recherche d'un emploi au Canada, mais il se peut que vos études ne soient pas automatiquement reconnues au Canada. Il est donc important que vous soyez en mesure de fournir des preuves de votre scolarité et de vos titres de compétences scolaires. Le fait de bien comprendre les équivalences scolaires entre votre pays d'origine et le Canada vous permettra aussi de comprendre le genre d'emplois que vous pourriez obtenir au Canada.

ÉTAPE 1 - ÉQUIVALENTS CANADIENS À LA FORMATION ACQUISE À L'EXTÉRIEUR DU CANADA

Si vous souhaitez poursuivre vos études au Canada, il y a plus de 200 établissements postsecondaires accrédités qui permettent d'évaluer les diplômes universitaires aux fins de l'inscription dans leur établissement.

Si vous voulez savoir en quoi vos diplômes se comparent à un programme d'éducation au Canada, vous pouvez faire évaluer votre éducation dans l'un des <u>organismes d'évaluation</u> approuvés du Canada. Ils compareront vos diplômes avec les formations similaires du système canadien d'enseignement postsecondaire.

Aide

Les évaluations faites par les organismes d'évaluation aideront les employeurs, les établissements postsecondaires et les organismes professionnels à comprendre votre parcours scolaire. Ces organismes d'évaluation ne garantissent pas la reconnaissance de vos compétences aux fins de l'emploi, de l'obtention d'un permis d'exercer au Canada ou de la poursuite d'études dans un établissement postsecondaire canadien. Des frais sont imposés pour les services de ces organismes.

Ce que vous pouvez faire:

Aux fins de l'éducation :

- Communiquez avec l'établissement postsecondaire où vous souhaitez vous inscrire au Canada pour savoir quel genre d'évaluation il exige et accepte.
- Communiquez avec l'organisme d'évaluation recommandé par l'école où vous souhaitez vous inscrire, au besoin.

Aux fins du travail:

- Si vous voulez travailler dans une profession réglementée ou commerciale, communiquez avec l'organisme de réglementation pour savoir si vous avez besoin de faire ce genre d'évaluation et à quel organisme d'évaluation vous devez vous adresser.
- Si vous n'avez pas besoin de faire évaluer vos diplômes dans le cadre de la procédure d'obtention d'un permis d'exercer, envisagez tout de même de contracter une évaluation par un organisme d'évaluation approuvé. Cette évaluation peut être utile pour aider les employeurs à connaître vos compétences acquises.

Coordonnées :		
Veuillez prendre note du type d'évaluation nécessaire :		
Inscrivez le coût approximatif de l'évaluation :		
Inscrivez le temps nécessaire à l'évaluation :		

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le <u>Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux</u>. Il aide les professionnels, les employeurs et les organismes en matière de reconnaissance des titres de compétences étrangers et d'évaluation des diplômes et des compétences au Canada.

ÉTAPE 2 - ÉVALUATION DE VOS TITRES DE COMPÉTENCES

Si vous faites évaluer vos titres de compétences scolaires, notez ci-dessous le déroulement du processus.

Document requis		
Envoyé à Reçu Coût de l'évaluation	Oui Non	Reçu Oui Non
	Oui Non	
Document requis		
Envoyé à	Confirmation d'envoi	Reçu Oui Non
Reçu	-	
Coût de l'évaluation	Paiement fait Oui Non	
Document requis		
Envoyé à		Reçu
Reçu	Oui Non	Oul Non
Coût de l'évaluation	Paiement fait Oui Non	

Document requis		
Envoyé à Reçu Coût de l'évaluation	Oui Non	Reçu Oui
Document requis		
Envoyé àReçu	Confirmation d'envoi	Reçu Oui
Coût de l'évaluation	Paiement fait Oui Non	

ÉTAPE 3 - POSSIBILITÉS D'ÉDUCATION PERMANENTE OU DE FORMATION DANS VOTRE DOMAINE

Une fois que vous aurez reçu votre évaluation, vous serez en mesure de déterminer si vous avez besoin de mettre à niveau vos compétences ou votre instruction pour la profession que vous envisagez. Si tel est le cas, vous devrez trouver un programme d'études dans un établissement d'enseignement où vous pourrez obtenir la formation requise, près de l'endroit où vous prévoyez vivre. Passez en revue les possibilités d'éducation permanente et de formation que vous avez cernées à l'étape 11 de la section C.

Notes:			

ÉTAPE 4 - AUTRES POSSIBILITÉS D'ÉDUCATION OU DE FORMATION

Une formation formelle dans le domaine qui vous intéresse peut vous aider à trouver du travail. Songez à reprendre les études pour obtenir un diplôme ou un certificat, à poursuivre vos études ou à suivre un programme de formation. Vous pourriez également examiner les possibilités de poursuivre vos études dans un autre domaine que celui où vous avez l'intention de travailler quand vous arriverez au Canada.

Voici quelques façons de vous renseigner sur la formation continue et les possibilités de formation qui s'offrent à vous au Canada afin de vous aider à vous qualifier pour le travail que vous visez :

- Recherchez votre profession dans <u>Guichet-Emplois</u>. La section Éducation et exigences d'emploi du rapport dresse la liste des établissements d'enseignement où vous pourrez vous inscrire pour suivre la formation dont vous avez besoin pour exercer cette profession et fournit des liens vers des ressources de planification d'études et de carrière.
- Passez en revue la section Éducation et exigences d'emploi de votre rapport. Elle comporte des renseignements sur les études nécessaires, ainsi que des liens vers les sites Web des organismes de réglementation et des autorités en matière d'apprentissage, où vous pourrez trouver plus d'information.
- Consultez le site Web <u>Formation et</u> carrières du Gouvernement du Canada.
- Consultez le site Web du programme <u>Sceau rouge</u> pour en apprendre davantage sur les 49 métiers spécialisés du Canada (par exemple : soudeur, briqueteur, coiffeur styliste, carreleur, etc.).

Vous pouvez en apprendre plus sur les universités et les collèges du Canada en consultant leur site Web ou en communiquant avec les établissements suivants si vous envisagez de poursuivre vos études au Canada:

- Association des collèges communautaires du Canada
- Association des universités et collèges du Canada
- Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux

Les citoyens et les résidents permanents du Canada peuvent être admissibles pour faire une <u>demande de subvention ou de prêt</u> <u>d'études</u>. L'admissibilité dépend du type de cours que vous voulez prendre et de la province ou du territoire où vous vivez.

Notez ci-dessous les établissements d'enseignement et les programmes qui vous intéressent :

Établissement	Établissement
Endroit	Endroit
Programme	Programme
Coordonnées	Coordonnées
Coût	Coût
Établissement	Établissement
Endroit	Endroit
Programme	Programme
Coordonnées	Coordonnées
Coût	Coût

Mes liens importants

- Agence de la consommation en matière financière du Canada www.fcac-acfc.gc.ca
- 2. Agence du revenu du Canada www.cra-arc.gc.ca
- Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes www.canalliance.org/index.fr.stm
- 4. Association canadienne de l'immeuble www.crea.ca/fr
- 5. Association des banquiers canadiens www.cba.ca/fr
- Association des collèges communautaires du Canada www.collegesinstitutes.ca/fr/
- Association des universités et collèges du Canada www.univcan.ca/fr/
- 8. Bénévoles Canada www.benevoles.ca/
- 9. Carrières à la fonction publique fédérale www.jobs-emplois.gc.ca/index-fra.htm
- Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux www.cicdi.ca
- 11. Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens www.language.ca
- 12. Citoyenneté et Immigration Canada www.cic.gc.ca
- Cours de langue pour les immigrants au Canada www.clicenligne.ca

- 14. Emploi et Développement social Canada www.edsc.gc.ca
- 15. Entreprises Canada www.entreprisescanada.ca
- 16. Fédération canadienne des municipalités www.fcm.ca
- 17. Formation et carrières www.emploisetc.gc.ca
- 18. Gouvernement du Canada Programme du travail www.travail.gc.ca/fra/accueil.shtml
- 19. Guichet-Emplois www.guichetemplois.gc.ca
- 20. Investir au Canada www.international.gc.ca
- 21. Numéro d'assurance sociale www.servicecanada.gc.ca
- 22. Prestations gouvernementales www.prestationsducanada.gc.ca
- 23. Programme des normes interprovinciales Sceau rouge www.sceau-rouge.ca
- 24. Santé Canada www.hc-sc.gc.ca
- 25. Service Canada www.servicecanada.gc.ca
- 26. Société canadienne d'hypothèques et de logement www.cmhc-schl.gc.ca
- World English (en anglais seulement) www.world-english.org/

Glossaire

Autorité en matière de formation d'apprenti - Organisme détenant l'information

d'apprenti - Organisme detenant l'information sur la formation dans les métiers et les permis ou les certificats d'agrément dont vous pouvez avoir besoin avant de pouvoir travailler au Canada.

Bénévole - Personne qui rend un service de son plein gré et sans rémunération.

Carte santé - Ce sont les provinces et les territoires, et non le gouvernement fédéral, qui assument la responsabilité de l'administration et de la prestation des services de soins de santé. La carte santé est délivrée par le gouvernement provincial ou territorial et permet l'accès aux services de santé assurés

Centre Service Canada - Les Centres Service Canada offrent des services en personne à ceux qui veulent savoir à qui s'adresser pour faire évaluer leurs titres de compétences au Canada. Les agents de Service Canada aident les immigrants à trouver rapidement l'organisme de réglementation et d'évaluation de leur profession et fournissent d'importants renseignements sur des professions en particulier. Pour trouver le Centre Service Canada le plus près offrant des services d'information, d'orientation et d'aiguillage en personne, téléphonez au 1-888-854-1805 ou par ATS, au 1-800-926-9105 (au Canada seulement).

Certificat d'agrément - Document officiel reconnaissant qu'une personne possède un certain ensemble de compétences et de connaissances. Pour obtenir un certificat d'agrément, il faut souvent suivre une formation ou un programme d'études.

Curriculum vitæ - Le curriculum vitæ (CV) est un condensé des compétences et de l'expérience d'un candidat à un emploi. On devrait aussi le considérer comme un document de marketing. Le curriculum vitæ doit être adapté au public cible, idéalement au gestionnaire recruteur.

Employeur - Une personne, un partenariat ou une entreprise directement ou indirectement responsable de l'embauche d'un employé. Dans les professions non réglementées, les employeurs évaluent et reconnaissent les titres de compétences étrangers. Il peut être avantageux de faire évaluer vos titres de compétences étrangers par un organisme d'évaluation pour que les employeurs éventuels puissent comprendre plus facilement vos qualifications.

Établissements d'enseignement
(« Établissements d'enseignement
postsecondaires ») - Pour un nouvel arrivant
à la recherche d'un emploi au Canada, les
établissements d'enseignement postsecondaires
sont des endroits où il est possible de
perfectionner ses compétences. Les
établissements d'enseignement postsecondaires
comme les universités, les collèges et les
centres de formation professionnelle procèdent
à l'évaluation et à la reconnaissance des titres
de compétences étrangers lorsqu'un nouvel
arrivant fait une demande d'inscription.

Glossaire

Marché caché du travail - Beaucoup de possibilités d'emploi ne sont annoncées nulle part, ce qui crée un marché du travail qui semble « caché ». L'information sur les emplois offerts circule souvent entre les gestionnaires, les employés et les gens d'affaires associés, de même que par l'entremise des parents, des amis et des connaissances.

Métiers Sceau rouge (métiers spécialisés) -

Le Programme des normes interprovinciales Sceau rouge a été créé en vue d'accroître la mobilité des travailleurs qualifiés au Canada. Le programme Sceau rouge permet aux gens de métier qualifiés de pratiquer leur métier partout au Canada où celui-ci est reconnu sans devoir passer d'autres examens. À ce jour, le programme Sceau rouge comprend 49 métiers à l'échelle nationale, regroupant plus de 88 p. 100 de tous les apprentis et plus de 80 p. 100 de tous les gens de métier au Canada. Pour savoir quels métiers Sceau rouge vous pouvez exercer dans votre province ou territoire, communiquez avec l'autorité provinciale ou territoriale en matière de formation d'apprenti.

Nouveaux arrivants - Cette expression désigne les gens qui sont récemment arrivés au Canada à titre d'immigrants.

Numéro d'assurance sociale - Le numéro d'assurance sociale (NAS) est un numéro constitué de neuf chiffres dont vous aurez besoin au Canada pour travailler ou avoir accès aux programmes et prestations du gouvernement.

Organisme de réglementation - Organisme fixant les normes et les pratiques d'une profession donnée. Par exemple, l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario veille à ce que ses membres possèdent les qualifications requises pour accomplir les fonctions d'infirmière. Il veille aussi à ce que ses membres tiennent à jour leurs qualifications.

Organisme d'aide aux immigrants - Il existe au Canada des centaines d'organismes qui offrent des services aux immigrants. Bon nombre de ces organismes sont soutenus financièrement par Citoyenneté et Immigration Canada. Ils embauchent des gens qui ont un jour été de nouveaux arrivants au Canada et qui comprennent les difficultés auxquelles font face les immigrants; ils peuvent vous servir dans votre langue et vous fournir un interprète, et ont leurs bureaux dans les grandes villes.

Organismes d'évaluation des titres de compétences (« Organismes provinciaux d'évaluation des titres de compétences ») - Au Canada, la responsabilité d'évaluer et de reconnaître les titres de compétences relève des gouvernements provinciaux et territoriaux. Les organismes provinciaux d'évaluation des titres de compétences évaluent les diplômes acquis à l'extérieur du Canada.

Glossaire

Profession envisagée - Au Canada, des emplois ou des professions semblables portent souvent des titres différents. Vous devrez lire la première page de votre rapport *Guichet-Emplois* et confirmer que le titre de la profession que vous avez choisie décrit correctement le travail que vous comptez faire au Canada.

Profession non réglementée - Profession ou métier que l'on peut exercer sans posséder de permis ou de certificat d'agrément. La plupart des professions au Canada ne sont pas réglementées. Si vous désirez exercer une profession non réglementée, vous devez prouver à votre employeur éventuel que vous possédez la formation et l'expérience nécessaires pour l'emploi convoité. Même lorsqu'une profession n'est pas réglementée, les employeurs peuvent exiger qu'un candidat soit agréé par un ordre professionnel.

Profession réglementée - De nombreuses professions sont assorties de leurs propres normes de pratique et sont dites « réglementées ». Au Canada, environ 20 p. 100 des professions sont réglementées par le gouvernement afin de protéger la santé de la population et de garantir sa sécurité. Par exemple, les professions d'infirmière, de médecin, d'ingénieur, d'enseignant et d'électricien sont toutes réglementées. Si vous souhaitez exercer une profession réglementée et utiliser un titre réglementé, vous devez posséder un permis ou un certificat d'agrément délivré par l'organisme de réglementation de votre profession. Certaines professions sont réglementées dans certaines provinces ou certains territoires, et non dans d'autres.

Rapport Guichet-Emplois - Ce rapport vous aidera à déterminer le nom de votre profession au Canada et vous fournira un rapport détaillé (comportant les fonctions liées au poste, les compétences requises, les taux de rémunération, etc.) sur le marché du travail pour un endroit donné au Canada.

Références - Liste de personnes en mesure de vous recommander ou d'attester votre capacité d'effectuer un travail.

